# Exercice 4



## Réglementation & bonne conduite

**Arrêté ministériel du 14 octobre 2005***

*Vous aussi participez à la conservation des tortues marines en adoptant de bons comportements !
Quelques règles élémentaires pour observer les tortues sans les déranger :*

**Tenez votre chien en laisse**

**Tenez-vous en arrière de la tortue, à bonne distance, hors de son champ visuel**

**N'éclairez pas les tortues, privilégiez l'utilisation d'une lampe rouge en vous positionnant à l'arrière de la tortue**

**N'utilisez pas de flashs**

**Bien sûr, ne jetez pas vos déchets sur la plage**

**Ne touchez ni aux tortues ni aux oeufs**

*« Article 3
I. - Sont interdits, sur tout le territoire national et en tout temps :
- la destruction, l'altération ou la dégradation du milieu particulier des tortues marines ;
- la destruction ou l'enlèvement des oeufs et des nids ;
- la destruction, la mutilation, la capture ou l'enlèvement, la perturbation intentionnelle des tortues marines.»*

## Menaces

*Possédant peu de prédateurs naturels, les tortues marines sont néanmoins sujettes à diverses menaces dues aux activités humaines.*

**1 Captures accidentelles**

*Près d'une tortue luth sur quatre observées sur les plages présente des marques de filet. Nombreuses sont celles qui ne survivent pas à ces captures accidentelles, souvent l'oeuvre de navires illégaux. Les pêcheurs guyanais ont déjà entrepris des actions en faveur de leur limitation.*

**2 Prédation canine**

*Une centaine de nids est détruite chaque années par les chiens. Ils peuvent aussi gravement blesser ou tuer les femelles adultes.*

**3 Pollution lumineuse**

*Les lumières du littoral urbanisé désorientent les tortues, qui se perdent et meurent parfois dans les arrières plages.*

**4 Braconnage**

*Le prélèvement des oeufs et des tortues constitue une menace réelle pour les tortues marines des Guyanes. Des dizaines de milliers d'oeufs sont saisis chaque année au Suriname.*